

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
M. Sordi

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 6 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 292.